

Check-list – Cas 1 : Candidature à un sujet financé

Cette procédure s'applique lorsqu'un sujet de thèse financé est proposé : contrat doctoral ED, allocation régionale, ADEME, etc.

Les sujets de thèse financés par un contrat-projet de recherche (ANR, EU, etc.) répondent à la procédure uniquement à partir du point 2 et selon le calendrier du projet qui les finance. Les projets de CIFRE et COFRA dépendent de la procédure « Cas 2 : Candidature spontanée »

Conditions préalables

Le projet doit être adossé aux axes du GRANEM et encadré par un.e encadrant.e HDR ou professeur (co-encadrement possible) éligible.

Vous retrouverez les procédures, documents et liens utiles sur
le [site du Granem > Intranet > encadrement de thèse \(MÉMO, FAQ etc.\)](#)

Étapes du projet

1■ Novembre – décembre

- Information du projet auprès de la direction du Granem, et préparation d'un sujet en réponse à l'appel à candidature suivant le calendrier et les modalités indiquées par le Granem et le financeur.
- Validation du sujet et classements des différents sujets proposés par financement par le Conseil du laboratoire puis la Dried ou EDGE.

2■ Mars – juin

- Si le projet est validé, publication de l'appel à candidatures sur la plateforme Amethis et diffusion de l'offre de thèse.
- Dossiers : réception et examen des candidatures et sélection des profils éligibles les plus adaptés (idéalement, 3 candidats).
- Jury d'audition :
 - > Règle générale : jury incluant encadrants + au moins un représentant du GRANEM ou de l'ED EDGE.
 - > Certains financeurs ont des règles spécifiques. Notamment, dans le cas de l'allocation EDGE, le jury n'inclue pas les encadrants potentiels
- Classement par le jury, adressé au Référent et à la direction du Granem.
- Réponse aux candidats.es sur le classement (sous réserve de financement).

3■ Juillet à septembre

- Si le financement est acquis, accompagnement du ou de la lauréat.e pour constituer le dossier d'inscription.
- Suivi de l'inscription administrative sur Amethis et constitution du CSI.

4■ Dans les 3 mois suivant l'inscription

- Communication des membres du Comité de suivi individuel.

⚠ Les candidatures et demandes d'inscription hors délais ou incomplètes ne seront pas étudiées par le Granem.